



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 21 RABII I 1435 (23 JANVIER 2014)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJETS DE LOIS

- 1. Projet de loi n° III-12 relative à l'Agence nationale de recherche et d'innovation dans le domaine des plantes médicinales et aromatiques.**

Approuvé.

- 2. Projet de loi n° 31-13 relative au droit d'accéder à l'information.**

Le conseil a décidé d'instituer une commission sous la présidence du Chef du gouvernement afin d'examiner les observations soulevées par les ministres, en vue de soumettre ce projet à un prochain conseil du gouvernement.

ACCORD INTERNATIONAL

- **Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération technique, financière et l'aide humanitaire.**

+ Projet de loi n° 129-13 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. le directeur des affaires générales au ministère délégué auprès du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du commerce extérieur ;**
- 2. le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole de Loukous ;**
- 3. le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Gharb ;**
- 4. le directeur de l'Ecole nationale de commerce et de gestion à Settat ;**
- 5. le directeur de l'Ecole nationale des sciences appliquées à Tétouan.**